

croix et anneau, mais coiffé d'un feutre gris qui contrastait étrangement avec le reste du costume. Cet usage est tellement invétéré que le nonce apostolique de Vienne, Mgr Italiani, revenant d'une réception à la cour, où il s'était présenté avec le chapeau à glands vert et or, s'empressait revenant chez lui de le remplacer par un chapeau haut de forme avec lequel il allait faire sa promenade habituelle.

— Ce costume était on peut le dire classique. Quand Napoléon fit le Concordat avec Pie VII, il y ajouta les *Articles organiques* que Rome refusa toujours de reconnaître. Or un de ces articles prescrit le costume que devront revêtir les évêques français. L'empereur leur donne l'habit à la française, culotte courte, bas violets, souliers à boucle, croix pectorale et anneau. Il vivait sur les souvenirs des abbés de cour du XVIIIe siècle, mais dut vite s'apercevoir qu'en fait de costume il est plus facile de rendre des ordonnances que de les faire appliquer. Après la Révolution, le clergé français pris la soutane et les statuts diocésains qui consacrent le principe de la soutanelle sont, comme les articles organiques, restés à l'état de lettre morte.

DON ALESSANDRO.

ORDINATION

LE samedi, 12 mars, Mgr l'archevêque a fait, dans la cathédrale, les ordinations suivantes.

Tonsure et Ordres mineurs :

Pour la Compagnie du Jésus : E. Lessard, G. Bradley, G. Hanlon, H. Bernard, E. Cormier, J.-B. Sauvé, J. Bergin, J. Corcoran, L. Teasdale, J. Richard, P. McLellan, R. Hould, V. Pauzé.
